

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE - Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

I – Adoption du procès-verbal de la séance du 07/10/2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions

Aucune commission ne s'est réunie depuis le dernier conseil.

III – Achat des panneaux routiers

Plusieurs panneaux routiers doivent être installés ou changés :

- l'identification des arrêts de bus ;
- l'interdiction de stationnement des poids lourds place de la mairie ;
- le remplacement ou l'ajout de panneaux non réfléchissants ou manquants ;

Les entreprises Girod, Virages et Direct Signalétique ont été sollicitées.

	GIROD (HT)	VIRAGES (HT)	DIRECT SIGNALÉTIQUE (HT)
1 - Arrêt de bus	572,72	968,80	1 309,00
2 - Place de la mairie	386,91	662,40	-----
3 - Autres panneaux	3 558,76	4 005,60	-----
4 - Autres panneaux	?????	3 511,60	-----
TOTAL (3 premiers devis)	4 518,39	5 636,80	

Mme le Maire propose de retenir l'entreprise Girod pour les trois premières lignes, en attendant un chiffrage comparatif pour la ligne 4.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider les devis de Girod pour un montant de 4 518,39 € HT.

IV – Travaux de maintenance à l'église

Un contrôle des cloches a été effectué par l'entreprise Gougeon. Un appareil de mise en volée type rotatif pour la cloche 3 doit être remplacé. Le montant des travaux s'élève à 1 955,00 € HT.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le devis pour un montant de 1955,00 € HT.

V – Conventions aux communes 2023/2024 : école et restauration scolaire

Le coût de revient pour les services communaux Ecole et Restauration scolaire a été calculé pour l'année scolaire 2023-2024.

Le coût unitaire d'un repas s'élève à 6,52 €. 3,75 € par repas sont facturés aux familles, et 2,77 € restent à la charge de la commune.

Dans ce prix de revient, il est pris en compte les charges salariales, les factures de la société de restauration, et le pain. Les charges bâtementaires et énergétiques ne sont pas intégrées car il n'y a qu'un seul compteur pour tout ce bâtiment.

Le coût social pour la commune s'élève à 17 758,60 €.

2 enfants d'Argentonnay et 1 enfant de Voulmentin utilisent ce service. Nous allons solliciter les 2 communes pour une participation financière au coût des repas.

Après discussion, le montant de 2 € par repas sera sollicité.

Le coût de revient d'un élève en maternelle s'élève à 1 147,34 € et à 390,15 € pour un élève en élémentaire. La différence s'explique par les charges de personnel (poste d'ATSEM).

1 enfant d'Argentonnay et 1 enfant de Voulmentin sont en cours élémentaire. Nous allons solliciter les 2 communes pour une participation financière à la scolarité.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour solliciter les communes concernées pour la participation aux frais cantine et école.

VI – Travaux en régie 2024

Des travaux ont été effectués par nos agents communaux à la MAM et à l'école. La valorisation des matériaux achetés et du temps passé s'élève à 1 511,38 €. Les écritures comptables correspondantes seront passées.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette opération comptable.

VII – Choix des missions AVENSIA

Le conseil doit se prononcer sur le choix des missions à confier au programmiste AVENSIA en plus de la tranche ferme.

Deux tranches optionnelles sont proposées. La première concerne la réalisation des concertations des usagers : élus, personnels, associations, habitants. Pour la seconde, il s'agit de la mission de programmation (écriture du programme détaillé et assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre).

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider l'option n°1 pour un montant de 5 800,00 € HT, avec une réserve sur les modalités de consultation à éclaircir lors de la réunion de lancement. Le conseil diffère sa décision pour l'option 2. A revoir lors de l'avancement de la tranche ferme et de l'option 1.

VIII – Opération « J'aime la Nature Propre » 2025

Comme l'an dernier, le conseil accepte de participer à cette opération, avec une intervention à l'école dans les jours précédents sur une thématique différente de celle présentée aux scolaires en 2024.

IX – Création poste Adjoint Technique C3 (agent contractuel) : du 18/11 au 31/12/2024)

Lucie COURILLAUD se retire pour ce point.

Il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique contractuel du 18 novembre 2024 jusqu'à la fin de l'année 2024 pour Alban COURILLAUD.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à ouvrir le poste d'adjoint contractuel C3.

X - Création poste Adjoint Technique C1 (agent titulaire) au 01/01/2025

Lucie COURILLAUD se retire pour ce point.

A compter du 1^{er} janvier 2025, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique pour Alban Courillaud.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à ouvrir ce poste d'adjoint technique C1.

XI - Bilan Marché de Noël 2023 et demande de subvention pour le marché de Noël 2024

L'APE et le Comité des Fêtes ont transmis le bilan du marché de Noël 2023. Celui-ci est présenté au conseil : résultat positif à hauteur de 1 965,50 €.

Lucie COURILLAUD, Lucie LANDUYT et Thomas POINT (membres ou conjoints de membres dans les associations organisant le marché de Noël) se retirent pour la suite de ce point.

L'APE et le Comité des Fêtes sollicitent la municipalité pour une aide financière de 1 000,00 € pour l'organisation du marché de Noël 2024.

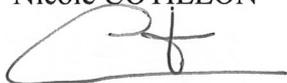
Rappel : il avait été précisé que cette aide, déjà versée pour le marché précédent, n'avait pas vocation à être pérennisée.

Considérant le bénéfice réalisé en 2023, l'aide matérielle et humaine apportée et maintenue cette année par la commune pour le transport et l'installation des chalets, le conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande de subvention.

XII - Questions diverses

- a. Rapport d'activités 2023 CA2B : ce rapport a été transmis à tout le conseil.
- b. Rapport annuel 2023 Sage Thouet : ce rapport a été transmis à tout le conseil
- c. Cérémonie du 11 novembre : 9 h – Place de la Mairie. Cette année, la cérémonie regroupant les communes de l'Argentonnais aura lieu à St Maurice Etusson à 11h30.

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

